

ment ne constituait pas un précédent, il est permis de supposer que dans le cas d'une guerre continentale, et même dans un conflit engagé entre l'Angleterre et la France, les Canadiens-français seraient exposés à se battre contre l'ancienne mère-patrie.

Il n'y a aucun doute que si c'était pour la défense du sol canadien, un très grand nombre d'entre eux prendraient parti pour l'Angleterre contre la France, parce que tout le monde sait aujourd'hui qu'à part quelques rares exceptions, le peuple canadien-français préfère le régime anglais au régime français, et il a bien raison. On ne nous accusera donc pas ici de déloyauté, si nous disons que le gouvernement de M. Laurier nous a sacrifiés à sa grande idée d'impérialisme, et que Sir Charles Tupper est prêt à en faire autant; non pas que l'un et l'autre soient convaincus, mais parce qu'ils espèrent tous deux par ce moyen, l'un s'emparer du pouvoir, et l'autre le garder.

En attendant, nous donnons une traduction d'un article publié par John J. Ingalls dans le *Journal* de New York. Il résume notre propre pensée.

Ce qui se passe dans l'Afrique-Sud est une sanglante ironie, au lendemain de la Conférence de la Paix à La Haye et de la proposition de désarmement général formulée par le Czar. La cire était à peine refroidie sur le sceau des lettres de créance des délégués que l'Angleterre, délibérément, méchamment, cherchait noise au Président Kruger sous les prétextes les plus spécieux et les moins fondés, dans l'unique but d'anéantir l'indépendance de la République du Transvaal. Ayant réussi à provoquer un ultimatum, elle est maintenant en train de mobiliser une armée plus nombreuse que toute la population Boer indigène, plus forte que les deux armées réunies sous Wellington à Waterloo et sous Raglan en Crimée, dans le but avoué de biffer de la mappe-

monde un petit Etat dont la superficie n'égale pas celle du Montana et dont la population entière tiendrait à l'aise dans bon nombre de nos cités de l'Etat de New York.

Après avoir essuyé les rebuffades et les coups de pied de toutes les grandes puissances d'Europe, indignités qu'elle a subies sans protester, l'Angleterre est aujourd'hui en train de faire une énorme manifestation guerrière contre un tout petit peuple; justement comme le vulgaire matamore qui se venge des insultes d'hommes de sa taille en se jetant sur les infirmes, les femmes et les enfants; et cette guerre de conquête — le plus brutal et le moins excusable de ses crimes contre les droits de l'homme — est entreprise au nom de la civilisation! Il ne faut pas oublier que le pays des Boers est une république établie, indépendante et souveraine chez elle. Son droit à l'existence est le même que celui de l'Allemagne, de la France et des Etats Unis.

LES DROITS DES BOERS

L'Angleterre a reconnu l'autonomie du Transvaal par la convention de Prétoria en 1881, et par la convention de Londres en 1884, il a été formellement et clairement convenu que la République Sud-Africaine avait la suprématie dans son administration intérieure, avec cette seule restriction qu'elle ne conclurait de traités avec nul autre pays que l'Etat Libre d'Orange sans l'assentiment et l'approbation de la Grande Bretagne.

Dans la dispute actuelle, il n'y a pas même le prétexte d'une violation de ces stipulations. Les relations extérieures des Boers ne sont pas en question. Il ne s'agit que des conditions de naturalisation, de droit de suffrage et de représentation qu'ils imposent aux immigrants et aux étrangers. Ce sont des questions d'administration et de politique intérieure, que le gouvernement du Transvaal a droit de régler comme il l'entend. Ces réglementations peuvent ne pas être du goût des Anglais, mais par le droit international ils n'ont pas plus à y voir que s'ils s'avisait de vouloir se mêler de la manière dont le droit de vote est exercé aux Etats Unis ou dont on prélève les impôts en Russie. La prétention que les Boers font obstacle à la marche